AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-4-66 490352

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 66

30 MARS 1966

AVERTISSEMENTS

POIRIERS - POMMIERS

TAVELURES

Sur tous les poiriers, ainsi que sur les pommiers ayant dépassé le stade C3-D, traités conformément à l'avis en date du 21 Mars, effectuer un nouveau traitement avant le 5 Avril.

Note : Les arbres en fleurs peuvent recevoir ce traitement à condition que la bouillie ne contienne pas d'insecticides dangereux pour les abeilles. (1)

INFORMATIONS

FRAISIERS - Cultures de plein air -

MALADIE DES TACHES ROUGES (MYCOSPHAERELLA) ET BOTRYTIS

Sur "Fertilité" et autres variétés de même développement, effectuer le premier traitement dès la fin de cette semaine. Il sera réalisé sous forme de pulvérisation dans laquelle on associera Manèbe et Thirame.

La lutte contre ces maladies doit se poursuivre au rythme d'un traitement tous les 12-15 jours. Les interventions devront cependant être arrêtées suffisamment tôt pour que les fruits récoltés ne portent pas de traces de produit.

.../...

(1) Les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles sont les suivants : Roténone - Pyréthrines - Diéthion - Phosalone - Endosulfan - Toxaphène - Polychlorocamphane - Dicofol - Thioquinox.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P130

CAROTTES

LUTTE CONTRE LA MOUCHE (Carottes véreuses)

La plupart des insecticides organo-chlorés, l'Aldrine et l'Heptachlore notamment, se montrent actuellement inefficaces dans de nombreuses régions à l'égard de la Mouche de la carotte. Il est cependant possible de combattre ce ravageur de façon satisfaisante en faisant appel aux techniques et produits ci-après indiqués :

TRAITEMENT DU SOL

Les produits dont l'emploi est autorisé pour cet usage sont :

- Le Lindane à 1,5 kg de M.A. à l'hectare, qui garde encore une certaine efficacité.

- Le Diazinon à 8 kg de M.A. à l'hectare, qui s'est révélé intéressant. Mais à cette dose le coût du produit fera hésiter de nombreux producteurs. Cependant il y a lieu de signaler que l'on peut obtenir de bons résultats en localisant le traitement aux lignes de semis, ce qui permet de ramener à 2 kg de M.A. à l'hectare, la quantité de produit nécessaire.

Il convient de préciser que l'action du Diazinon s'atténue progressivement et ne permet pas une très bonne protection des racines demeurant longtemps en terre.

TRAITEMENT DES SEMENCES

L'enrobage des graines avant semis donne assez fréquemment une efficacité comparable à celle du traitement du sol, pour un prix de revient beaucoup plus faible.

Deux produits peuvent être employés :

- Le Lindane à 70-80 g de M.A. au kilo de graine
- Le Diéthion à 60 g de " " "

N'utiliser que des spécialités préparées pour cet usage.

PULVERISATIONS EN COURS DE VEGETATION

Il y aura toujours avantage à compléter les traitements du sol ou de la semence par des pulvérisations en cours de végétation dans les régions où les attaques sont importantes et prolongées.

Pour cet usage, choisir de préférence des produits à base de Diéthion ou de Diazinon. Les dates de traitements seront indiquées dans les avis émis par la Station.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

F. BARBOTIN et G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux.

J. DELOUSTAL.